

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTO "MON ACOVA CHEZ MOI"

Article 1 - Organisation du Jeu

La société Zehnder Group France, S.A.S au capital de 6.261.866 euros, dont le Siège social est situé 3, Rue du Bois Briard Courcouronnes - 91020 Evry – Numéro RCS 428 285 506 – Evry (qui exploite la marque Acova) (ci-après l' « Organisateur »), organise un jeu concours gratuit sur Instagram intitulé " Mon Acova chez moi " du 14 octobre 2024 au 15 novembre 2024 inclus (ci-après dénommé "le Jeu").

Article 2 - Conditions de Participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), possédant un compte Instagram et suivant le compte @Acova.

Les mineurs sont autorisés à participer sous réserve de l'accord de leurs représentants légaux et du respect des règles de l'application Instagram.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 - Modalités de Participation

Pour participer au Jeu, chaque participant doit :

1. Posséder un compte Instagram public.
2. Prendre une ou plusieurs photos d'un ou plusieurs radiateur(s) ou radiateur(s) sèche-serviettes Acova installé dans leur logement (pièce à vivre, salle de bains, chambre, etc.). Chaque produit doit être reconnaissable et la décoration de la pièce visible, sans aucune présence humaine.
3. Publier la ou les photos sur leur compte Instagram entre le 14 octobre 2024 et le 15 novembre 2024 inclus.
4. Utiliser le hashtag #MonAcovaChezMoi dans la légende de chaque photo publiée.
5. Identifier le compte Instagram @Acova dans la publication.
6. S'abonner à la page Instagram @Acova.

Toute participation incomplète ou non conforme aux conditions énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Article 4 - Sélection du Gagnant

Le 20 novembre 2024, un jury composé de membres désignés par la société organisatrice se réunira pour sélectionner les 30 meilleures photos selon les critères suivants :

- Cadre (décoration intérieure, style de la pièce, etc.)
- Mise en valeur du radiateur ou sèche-serviettes Acova dans la pièce
- Harmonie et intégration du radiateur avec la décoration
- Originalité
- Qualité de la photo (cadrage, netteté, luminosité, etc.)

Les 30 photos sélectionnées seront ensuite soumises à un tirage au sort qui désignera le gagnant du Jeu.

Article 5 - Désignation du Gagnant

Le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram par le compte @Acova au plus tard le 22 novembre 2024. Le gagnant devra fournir ses informations personnelles nécessaires à l'envoi de son lot (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone).

En l'absence de réponse du gagnant dans un délai de quatre (4) jours ouvrés à compter de l'envoi de ce message, celui-ci sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et un nouveau tirage au sort sera effectué parmi les autres participants présélectionnés pour désigner un nouveau gagnant.

Article 6 - Dotation

Le gagnant remportera un week-end en relais châteaux d'une valeur de 450€ (quatre cent cinquante euros). Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en argent ou contre tout autre lot. Les modalités de réservation de ce week-end relèvent de Relais & Châteaux et seront communiquées au gagnant dans le coffret. L'Organisateur n'est pas responsable en cas d'expiration ou de toute autre modalité concernant le séjour (âge, préférence, etc.) qui relèvent de la responsabilité de Relais & Châteaux.

Article 7 : Annonce des Résultats

Les 30 participants sélectionnés pour le tirage au sort seront informés via Instagram. Le gagnant final sera contacté pour fournir ses informations personnelles afin de recevoir son lot. Ces informations seront utilisées uniquement à cette fin et seront ensuite supprimées.

En l'absence de réponse du gagnant dans un délai de 4 jours, un nouveau tirage au sort sera effectué parmi les autres photos sélectionnées pour désigner un nouveau gagnant.

Article 8 - Utilisation des Photos

Les participants cèdent à l'Organisateur, à titre gratuit, les droits d'exploitation des photos soumises dans le cadre du Jeu, pour une durée de 2 ans à compter de la fin du Jeu. Les photos pourront être utilisées sur les supports suivants :

Pinterest

Instagram (stories et stories à la une)

Site internet Acova.fr

Site internet Zehnder.fr ou zehndergroup.com

Les participants autorisent également l'Organisateur à citer leur compte Instagram en lien avec les photos publiées.

Les 30 photos sélectionnées seront publiées sur le compte pinterest et en story/à la une sur Instagram sur le compte @Acova. Elles pourront également être relayées sur le site internet acova.fr. En participant au Jeu, les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser les photos, envoyées dans le cadre du Jeu, à des fins de promotion et de communication, sans que cela ne leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

Article 8 - Données Personnelles

Les données personnelles collectées sur les participants sont nécessaires pour la gestion du Jeu et l'attribution des lots. Elles sont destinées à l'organisateur et ne seront utilisées qu'à cette fin. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et

d'opposition au traitement des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse suivante : juridique@zehndergroup.com.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'Opération. Il pourra également, en cas de besoin, modifier le lot, à condition que celui-ci soit de valeur équivalente ou supérieure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment une difficulté rencontrée par le Participant pour la participation, un éventuel retard de la distribution du courrier pour la remise de la récompense, ou en cas de force majeure.

La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné et ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

L'Organisateur pourra également annuler tout ou une partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et se réserve le droit de poursuivre tout fraudeur devant les juridictions compétentes.

Le présent jeu concours est organisé par l'Organisateur et n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, administré par, ou associé à INSTAGRAM (ci-après "la Plateforme"). En participant à ce concours, les participants reconnaissent et acceptent que la Plateforme ne saurait être tenue responsable d'aucune manière que ce soit en ce qui concerne l'organisation et le déroulement du concours. Toutes les informations communiquées par les participants sont fournies à L'organisateur et non à la Plateforme.

Article 10 - Acceptation du Règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Le règlement de l'Opération est disponible sur simple demande en écrivant à Zehnder Group France – Service Communication – 3, Rue du Bois Briard Courcouronnes - 91021 Evry cedex.

Toute réclamation relative au déroulement de l'Opération, à l'application ou à l'interprétation du présent règlement, doit être faite par écrit auprès de Zehnder Group France – Service Communication – 3, Rue du Bois Briard Courcouronnes - 91021 Evry cedex, dans le délai d'un mois suivant la fin de l'Opération. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Tout différend sera souverainement tranché par l'Organisateur qui décide en dernier ressort.

L'Organisateur se réserve par ailleurs le droit de poursuivre toute tentative de détournement du présent règlement par tout moyen de son choix.

Article 11 - Loi Applicable et Juridiction

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif au Jeu sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français. En cas de divergence entre les versions du règlement, seule la version française fera foi.